

109 FILMS

Société à Responsabilité Limitée
45 Capital de 10500 euros
Siège Social: 17, rue du Ronde - 75001 PARIS
RCS - PARIS B 421 888 231



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L.' or similar.

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 31 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 31 Mars à 10 heures,

Les associés de la société **109 FILMS**, Société A Responsabilité Limitée au capital de 10 500 euros divisé en 70 parts sociales de 150 euros de nominal chacune, se sont réunis au siège de la société en Assemblée Générale annuelle sur convocation de la Gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant à titre personnel que le cas échéant, comme mandataire, et à laquelle ont été annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

- **Monsieur Guillaume JUHERIAN,**
Propriétaire de trente trois parts sociales, ci **33 parts**
- **Monsieur David MARTIN,**
Propriétaire de trente parts sociales, ci **30 parts**
- **Monsieur Hugo HENGL,**
Propriétaire de sept parts sociales, ci **7 parts**

**Soit trois associés réunissant ensemble
Soixante dix parts sociales composant le capital social, ci 70 parts**

Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

La réunion est présidée par Madame Anne GEISTDOERFER, en sa qualité de gérante de la société.

Handwritten initials in black ink: 'DM' and 'HH' are stacked vertically, and 'G' is written to the right.

Madame la Présidente rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément nouvel associé,
- Agrément cession de parts sociales,
- Démission du gérant,
- Nomination du nouveau gérant,
- Adjonction objet social,
- Transfert du siège social.

Madame la Présidente dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres les pièces suivantes :

- La cession de parts sociales,
- Les statuts mis à jour,
- Le texte des résolutions proposées.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce délai, toutes questions à la gérante, ce dont l'assemblée lui donne acte.

La Présidente donne lecture aux associés du rapport de gestion et du rapport spécial de la gérance sur l'exercice.

Enfin, Madame la Présidente déclare la discussion ouverte ; diverses observations sont échangées sur les questions figurant à l'ordre du jour.

Après discussion et personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'agréer le nouvel associé Monsieur JUHERIAN Arnaud.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RLH CS DM

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'agréer la cession de parts sociales entre Messieurs JUHERIAN Guillaume, MARTIN David, HENGL Hugo d'une part et Monsieur JUHERIAN Arnaud d'autre part.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide de nommer en qualité de Gérant de la Société à compter de ce jour, Monsieur JUHERIAN Arnaud domicilié au 16 Bis Rue Caulaincourt 75018 PARIS

pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame Anne GEISTDOERFER démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société à compter de ce jour du 17, rue du Roule – 75001 PARIS au 16 Bis Rue Caulaincourt 75018 PARIS et de modifier les statuts en conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'étendre son activité à l'activité suivante :

- La photographie, reportages et toutes autres activités liées à la photographie.

à compter de ce jour.

Et de modifier les statuts en conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DM H H

SIXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité, et d'autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

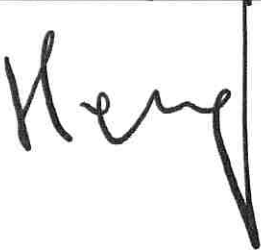
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le présent procès-verbal est immédiatement rédigé, transcrit sur le registre et signé, après lecture faite, par tous les associés présents ou par leurs mandataires.

La séance est levée à 11 heures.

Monsieur Guillaume JUHERIAN



Monsieur Hugo HENGL



Monsieur David MARTIN



Monsieur Arnaud JUHERIAN

*Bon pour acceptation des
fonctions de Gérant*

